

Melun, le 8 décembre 2017

**Note pour les personnels enseignants
ayant participé au mouvement national.**

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

**Objet : Mouvement interdépartemental des personnels enseignants du
1^{er} degré – rentrée scolaire 2018**

Division des personnels
enseignants

DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Janique SEIFERT

T : 01 64 41 26 23
F : 01 64 41 27 42

Mél : janique.seifert@ac-creteil.fr

20 quai Hippolyte Rossignol
77010 MELUN CEDEX

www.dsden77.ac-creteil.fr

La phase de recensement des vœux est achevée depuis le 5 décembre 2017. Vous avez été rendu destinataire de votre accusé de réception le 6 ou 7 décembre dans la rubrique « votre courrier » de l'appli I-Prof.

Désormais, vous devez l'imprimer, le vérifier, le signer et le compléter des pièces justificatives requises propres à votre situation administrative. L'ensemble de ces documents devra obligatoirement être transmis avant le 18 décembre 2017 délai de rigueur soit à l'adresse suivante :

***Direction des services départementaux de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne
Division des Personnels Enseignants
DPE 1 - Bureau de la mobilité – Mme Seifert
Cité administrative
20, quai Hippolyte Rossignol
77010 Melun Cedex***

soit par mail à : janique.seifert@ac-creteil.fr

Je vous remercie de bien vouloir respecter les formalités décrites ci-dessus. Leur non-respect dans le délai fixé **impliquera l'annulation** de votre demande de changement de département.

Je vous rappelle que la cellule mobilité reste, bien entendu, à votre disposition si vous souhaitez obtenir de plus amples précisions.

Pour l'Inspectrice d'Académie,
Directrice académique des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne
Et par délégation
La Secrétaire Générale



Annie FORVEILLE